



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 17/03/2022

FRANCE 2030 : LE GOUVERNEMENT ANNONCE L'OUVERTURE D'UN APPEL A PROJETS POUR SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Gouvernement annonce l'ouverture d'un appel à projets pour soutenir le déploiement de stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il est important d'accélérer la transition vers les véhicules électrifiés. La réussite de cette transition nécessite des investissements importants en matière de déploiement de stations de recharge notamment haute puissance dans les grandes zones urbaines et les territoires.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO₂, et comme suite au conseil ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports du 14 février dernier, **Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, et Agnès Pannier-Runacher ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, annoncent avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030** l'ouverture de l'appel à projets « soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance pour les véhicules électriques ».

Ce dispositif, opéré par l'Ademe, vise à soutenir le déploiement de réseaux de stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques, il s'inscrit dans le plan d'investissement de France 2030 afin d'encourager le déclenchement d'une dynamique de déploiement en zone

urbaine et dans les territoires avec une enveloppe globale de 300 millions d'euros dont 100 millions d'euros dès 2022.

Le montant de l'aide pour le déploiement des infrastructures de recharge peut atteindre 40% des coûts éligibles.

Les projets peuvent être soumis jusqu'au 31 décembre 2024 sur la plateforme <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Une première relève intermédiaire est prévue les 11 juillet 2022. Les renseignements relatifs à cet appel à projets peuvent être obtenus auprès de l'Ademe à l'adresse suivante : aap-irve2030@ademe.fr

Contacts presse

Service presse de Jean-Baptiste Djebbari,

Ministre délégué chargé des Transports

Tél : 01 40 81 77 57

Mél : secretariat.dugain@transport.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher

Ministre déléguée chargée de l'Industrie

Tél : 01 53 18 44 38

Mél : presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

Tel : 01 42 75 64 58

Mél : presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie,

et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi